



## POURQUOI

### LE SNJ A SIGNE L'AVENANT 2 de NoA

Les organisations syndicales ont été conviées, à Bordeaux, à négocier une prorogation de l'accord NOA au-delà de l'échéance initiale de l'expérimentation (1er septembre 2019). Cette expérimentation concerne à ce jour 88 salariés volontaires des 3 antennes de Bordeaux, Poitiers et Limoges, parmi eux 37 journalistes sur un total de 420 salariés en CDI.

Dans le détail, la prorogation en question concerne les trois fiches de postes expérimentés, ainsi que l'avenant portant sur le déploiement des « UTS » unités de tournage avec smartphone équipés pour NoA utilisables sur l'antenne linéaire de Nouvelle Aquitaine.

La direction propose une prorogation jusqu'au 30 août 2020.

Motifs : les fiches de postes ne sont pas encore définitivement fixées, la formation est perfectible pour un certain nombre de « contributeurs » NoA, une nouvelle vague de candidature vient d'être ouverte et les candidats n'ont pas encore été formés, enfin, le déploiement des UTS sur le linéaire France 3 vient tout juste de démarrer.

Nous avons fait part de notre réticence : deux ans pour « expérimenter », c'est bien long. De plus, les départs prévisibles après la signature de l'accord sur le plan de départs RCC vont avoir des conséquences sur le fonctionnement de France 3 et par conséquent sur NOA.

Nous avons donc obtenu qu'une réunion de la commission de suivi soit dédiée spécifiquement début 2020 à un point d'étape pour envisager de verser à l'espace métier, en vue d'une négociation nationale, les 2 fiches de postes concernant des emplois PTA qui sont déjà très abouties.

L'accord prévoit également après 1 an d'exercice des activités, le versement de « primes » à l'acte plafonnées et répondant à des critères de fréquence etc....

C'était un engagement pris par la direction lors de la mise en place de ces fiches d'activité.

Il faut savoir également que les élus RP ont alerté la direction sur un fort taux d'absentéisme dans la région, l'ARACT vient d'être contactée pour accompagner une évaluation de la charge de travail des volontaires et des non volontaires NoA de nouvelle Aquitaine. Selon les préconisations éventuelles de cette enquête, une expérimentation sur de nouveaux process de travail pourrait être lancée à la demande des RP.

Le bureau national du SNJ s'est prononcé majoritairement pour la signature du texte en ajoutant des réserves portant sur les références aux accords QVT et GPEC-RCC que nous n'avons pas signés. Elles concernent également les éventuelles discriminations salariales entre volontaires et non volontaires.

Les syndicats CGT, CFDT et FO ont également signé cet avenant ce qui permet à ces 4 syndicats de poursuivre le travail entamé au sein de la commission de suivi.

Bordeaux, ce 07 juin 2019